



COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI
ET DES SALINES DE L'EST

Clichy Pouchet – Bâtiment A
92-98, Boulevard Victor HUGO
92 115 Clichy

DÉCLARATION D'ARRÊT DÉFINITIF DES TRAVAUX MINIERS ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIÉES

**CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (HAUTE-SAONE)**

Document H

Mémoire relatif aux possibilités de reprise de l'exploitation

Signataire de la demande

*Patrick DALLA VALLE, Directeur Industriel
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est*

Clichy Pouchet – Bâtiment A
92-98, Boulevard Victor HUGO
92 115 Clichy

☎ : 01.75.61.78.00

Chargés du dossier

*Emmanuel HERTZ, Responsable Pôle Technique Minier
Cédric LHEUR, Géologue
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est*

17, rue Gabriel PERI
54 110 Varangéville

☎ : 03.83.18.73.00

NOVEMBRE 2018

1. ÉVALUATION DES RESERVES DU GITE SALIFERE DANS LE PERIMETRE DE LA CONCESSION	4
2. PARAMETRES A PRENDRE EN COMPTE POUR UNE REPRISE DE L'EXPLOITATION DU SEL DANS LA CONCESSION.....	4
3. RISQUES SPECIFIQUES ASSOCIES A LA CONDUITE D'UNE EXPLOITATION DU SEL DANS LA CONCESSION	5
4. AVIS DU CONCESSIONNAIRE SUR LA CONDUITE D'UNE EXPLOITATION DANS LA CONCESSION	5
5. MESURES PRISES ET ENVISAGEES POUR NE PAS EMPECHER LA REPRISE DE L'EXPLOITATION OU LA CONDUITE D'UNE NOUVELLE EXPLOITATION DANS LA CONCESSION	5

**CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

1. ÉVALUATION DES RESERVES DU GITE SALIFERE DANS LE PERIMETRE DE LA CONCESSION

Le gisement salifère du secteur de Gouhenans est daté du Keuper inférieur. Le sel d'une épaisseur variable est intercalé au sein de niveaux marneux. Très peu de bancs de sel gemme ont été traversés par les sondages de la concession de GOUHENANS et des EPOISSES.

Les informations collectées lors de la lecture des différents documents sur l'exploitation du sel gemme dans le secteur de Gouhenans montrent localement un gisement avec :

- Teneur moyenne en sel gemme : 80%
- Teneur moyenne du gisement : 40%

La connaissance du gisement salifère du secteur de Gouhenans est superficielle par manque de données et une évaluation des réserves de sel dans la concession nécessiterait la mise en œuvre de nouveaux travaux de reconnaissance et une modélisation spécifique.

2. PARAMETRES A PRENDRE EN COMPTE POUR UNE REPRISE DE L'EXPLOITATION DU SEL DANS LA CONCESSION

L'exploitation du sel selon les techniques minières classique peut être réalisée soit en mine soit par l'intermédiaire de sondages (dissolution du sel in situ).

Dans le cas d'une exploitation par mine, le potentiel de production d'un secteur dépend essentiellement de la méthode d'exploitation qui y est mise en œuvre (mine souterraine sur un seul niveau, plusieurs niveaux, exploitation selon la méthode de chambres et piliers, etc.), de la géométrie du secteur, de la présence d'accidents tectoniques et de l'épaisseur locale du gisement exploitable.

Dans le cas d'une exploitation par sondage, le potentiel de production d'un secteur dépend également de la méthode d'exploitation qui y est mise en œuvre (cavités isolées, tunnels, stabilité ou non des terrains de surface), de la géométrie du secteur qui définit l'implantation des sondages et de l'épaisseur locale du gisement exploitable.

Ainsi dans le cadre d'une reprise d'exploitation du sel dans la concession de de GOUHENANS et des EPOISSES, les principaux paramètres à déterminer seront :

- les réserves du gîte salifère ;
- les réserves exploitables (avec les stots à respecter) ;
- la présence d'une nappe salée au toit du gisement ;
- la méthode d'exploitation retenue ;
- la durée probable de l'exploitation ;
- les données concernant la première transformation du minerai et les installations nécessaires.

L'exploitant potentiel devra également prendre en compte toutes les exploitations plus anciennes dans le périmètre des futurs travaux d'exploration ou d'exploitation.

3. RISQUES SPECIFIQUES ASSOCIES A LA CONDUITE D'UNE EXPLOITATION DU SEL DANS LA CONCESSION

Tout projet d'exploitation dans ce secteur devra faire l'objet d'une étude d'impact et de risques préalables, prenant en compte les exploitations voisines et sera soumise à l'autorisation des services de l'État.

4. AVIS DU CONCESSIONNAIRE SUR LA CONDUITE D'UNE EXPLOITATION DANS LA CONCESSION

La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, actuel titulaire de la concession de de GOUHENANS et des EPOISSES, n'envisage pas de poursuivre une nouvelle exploitation du sel dans le périmètre de la concession, ni par mine ni par dissolution, et engage de ce fait la procédure de déclaration d'arrêt des travaux miniers et d'utilisation des installations associés objet du présent dossier.

5. MESURES PRISES ET ENVISAGEES POUR NE PAS EMPECHER LA REPRISE DE L'EXPLOITATION OU LA CONDUITE D'UNE NOUVELLE EXPLOITATION DANS LA CONCESSION

Les travaux réalisés ou à mettre en œuvre dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux n'ont aucun impact sur l'intégrité ou l'accessibilité du gisement, sur les infrastructures ou voies de communication.

Ils ne sont pas de nature à limiter en quoi que ce soit la reprise éventuelle et la conduite d'une nouvelle exploitation du sel dans le périmètre de la concession de de GOUHENANS et des EPOISSES.